



NOTRE SOUVERAINETÉ TECHNOLOGIQUE EXIGE UN RENFORCEMENT DES COOPÉRATIONS PUBLIC-PRIVÉ

La France ne sortira des crises et pénuries qu'en renforçant sa capacité à faire émerger des innovations de rupture. Les collaborations entre entreprises et laboratoires publics, d'où émergent ces innovations, doivent donc gagner en ampleur et en qualité.

Composante essentielle de la capacité d'innovation d'un pays, la coopération public-privé en recherche peine à s'ancrer en France, et ce malgré les nombreux dispositifs existants. Un nouvel ouvrage de La Fabrique de l'industrie, intitulé *Recherche et innovation : comment rapprocher sphères publique et privée ?** et fruit de nombreux entretiens de terrain, propose des pistes pour y remédier.

Un partenariat essentiel à la souveraineté technologique du pays

Parce qu'elles sont créatrices de valeur et permettent une montée en gamme de notre tissu industriel, les innovations de rupture sont une des clés de la compétitivité de notre industrie et de notre autonomie technologique. Ces innovations proviennent de la recherche fondamentale, souvent le fait de laboratoires publics, mais ne peuvent être industrialisées sans l'apport des entreprises. Il semble donc nécessaire de consolider la collaboration public-privée dans le domaine de la recherche et développement, même si de nombreux dispositifs visant à accroître les synergies entre ces deux mondes ont déjà été mis en place et que des investissements publics importants ont été réalisés.

De grands programmes publics mais peu de coopération sur le terrain

L'État soutient déjà la recherche des entreprises : en 2019, le financement public représentait 7,5 % des 35,2 milliards d'euros dépensés en R&D par les entreprises. À titre de comparaison, en Allemagne, les fonds publics finançaient seulement 3,3 % de l'effort privé de R&D. Cependant, en France, ce soutien se traduit principalement par de la

commande publique via le financement de grands programmes technologiques (de défense, par exemple). Ces derniers ont vocation à asseoir notre souveraineté mais leur objet n'est pas de favoriser les collaborations de terrain entre équipes de recherche publiques et privées. De la même manière, le crédit d'impôt recherche (CIR), qui n'est pas comptabilisé dans les statistiques internationales de R&D, soutient la R&D privée mais ne récompense ces coopérations que de façon marginale. Les efforts de l'État, incontestables, ont donc pour le moment d'autres objectifs que d'encourager la collaboration public-privée, qui n'émerge pas non plus spontanément.

Améliorer la situation sans alourdir le paysage législatif ni les finances publiques

Compte tenu de tous les outils déjà déployés, on peut renforcer les synergies public-privé en France sans alourdir le système existant, en favorisant la connaissance mutuelle des acteurs et en optimisant la valorisation de la recherche publique auprès des entreprises. Pour activer le premier levier, on pourrait donner l'opportunité à chaque doctorant d'acquérir une connaissance du secteur privé durant sa thèse. Il serait intéressant à cet égard de se saisir encore davantage du dispositif des CIFRE, déjà très prisé par les entreprises (avec 1 450 contrats en 2019 contre 800 en 2000). Le second levier pourrait reposer en partie sur un meilleur pilotage de la valorisation de la recherche, en ramenant les objectifs de développement au niveau du contrat de site, regroupant plusieurs établissements d'enseignement et de recherche, et en les accompagnant d'un bonus de subvention s'ils sont réalisés. Mettre en place un suivi national des objectifs et des moyens dédiés semble également essentiel.

*disponible en librairie à partir du 14 avril 2022



DOC N°17 — EN LIBRAIRIE LE 14 AVRIL.

Recherche et innovation : comment rapprocher sphères publique et privée ?

Claire Lucas et Pierre Marion



Lire ou télécharger le Doc

sur le site de la Fabrique



Recevoir l'ouvrage
au format papier



Télécharger le kit média
Couverture, logo

➔ À propos des auteurs de l'ouvrage

Claire Lucas est ingénieure du Corps des mines et docteure en informatique. Elle travaille actuellement au ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Pierre Marion est ingénieur du Corps des mines et doctorant en intelligence artificielle. Après une formation à l'École polytechnique, il s'est tourné vers la recherche.

➔ À propos de La Fabrique de l'industrie

Laboratoire d'idées, La Fabrique de l'industrie est un lieu de réflexion et de débat sur les enjeux de l'industrie et ses liens avec la société. Elle est présidée par Louis Gallois et Pierre-André de Chalendar.